



Plateforme pédagogique

Adoptée par le Conseil d'Administration le 12 mars 2014

Modifications adoptées par le CA le 13 juin 2016

Modifications adoptées par le CA le 22 février 2017

Modifications adoptées par le CA le 18 avril 2017

Table des matières

1. NOTRE PROGRAMME ÉDUCATIF	3
1.1 Structuration des lieux	4
1.1.1 L'aménagement par coins d'activités (intérieur et extérieur)	4
1.1.2 Liste des différents coins d'activités offerts aux enfants (aménagés selon les besoins)	5
1.2 Structuration des activités	7
1.2.1 Planification.....	7
1.2.2 Mise en place de périodes	7
1.2.2.1 La période du cercle.....	7
1.2.2.2 La période d'atelier	8
1.2.2.3 La période en groupe	8
1.2.2.4 La période de transition et de routine.....	8
1.2.3 Les types d'activités	8
1.2.3.1 Physique et motrice	8
1.2.3.2 Intellectuelle.....	8
1.2.3.3 Langagière.....	9
1.2.3.4 Culturelle	9
1.2.3.5 Sociale.....	9
1.2.3.6 Affective.....	9
1.2.3.7 Créative	10
1.2.4 Horaire type de la journée.....	10
1.3 L'intervention du personnel éducateur auprès des enfants et des parents.....	11
1.3.1 Application.....	11
1.3.2 Principes devant guider nos interventions :	11
1.4 L'implication des parents	13
2. Favoriser les saines habitudes de vie	13
3. Notre ratio enfants / éducatrice	15
4. Les services complémentaires que nous désirons offrir aux parents	15
ANNEXE 1 LES CENTRES D'APPRENTISSAGES	16

NOTRE PROGRAMME ÉDUCATIF

Ce document porte sur les fondements pédagogiques qui représentent notre CPE. Il s'agit d'un outil destiné à servir de base de travail pour notre personnel éducateur et un guide de référence aux parents utilisateurs de nos services. Nous souhaitons qu'il soit une source d'inspiration, de référence et de discussion pour tous les intervenants jouant un rôle dans la vie quotidienne de notre CPE.

Le CPE a pour mission d'offrir un service de garde éducatif de qualité et d'assurer la santé, la sécurité et le bien-être des enfants qu'il reçoit. La plateforme pédagogique assure aux enfants des services de qualité tout en optimisant le développement de chacun. Elle favorise l'arrimage des interventions entre la petite enfance et les familles et crée une cohésion entre chaque intervenant. C'est pourquoi les parents ou le personnel éducateur qui se joignent à notre CPE doivent adhérer aux principes énoncés dans ce document.

Puisque chacune de nos installations est unique, les valeurs choisies doivent assurer une cohérence, une base commune. Ainsi, nos valeurs seront partagées autant par les enfants, les parents, l'équipe de travail, la direction que par le conseil d'administration.

Pour se faire, les valeurs que nous privilégions au CPE sont les suivantes :

- **Estime de soi :**
Avoir la conscience et la connaissance de sa valeur personnelle, de ses forces et de ses limites. C'est l'image intérieure réaliste et positive qui permet de faire face à des difficultés ou des limites personnelles. C'est aussi de reconnaître que chaque individu est un être à part entière, empreint de qualités et de talents et qu'il est unique.
- **Autonomie :**
Être capable d'aller chercher les ressources disponibles, les pistes de solutions et les moyens pour résoudre des difficultés et des conflits. Cela exige la connaissance de ses besoins et de ses sentiments mais aussi de ses habiletés et capacités afin de les mettre en valeur dans un climat de réussite. C'est permettre à l'individu d'essayer et de pratiquer en lui donnant l'opportunité de prendre des décisions et de les assumer.
- **Respect :**
Le respect de soi suppose de s'accepter tel que l'on est, avec nos forces et nos limites. C'est d'être tolérant envers soi-même et s'assumer avec nos différences.
Le respect de l'autre suppose d'accepter les forces et les limites de l'autre sans jugement et avec tolérance. C'est d'accepter la différence et la personnalité de l'autre tel qu'il est.
Le respect de l'environnement suppose de prendre conscience de notre milieu de vie en s'adaptant aux exigences extérieures. C'est faire attention au matériel, à la nature... à notre planète.
- **Plaisir :**
Vivre un état de contentement, un sentiment agréable et une émotion liée à la satisfaction. C'est aussi savourer et partager du bonheur et du bien-être dans une atmosphère accueillante et chaleureuse qui permet l'expression de l'enthousiasme et de la joie de vivre. C'est apprendre à savourer et apprécier les petits moments de la vie.
- **Partage / Entraide**
Acte de générosité qui consiste à donner et recevoir sans rien attendre en retour. C'est d'être capable de faire des demandes et de savoir accepter l'aide offert avec bienveillance. Cela suppose une bonne connaissance de ses forces et de ses limites mais aussi une sensibilité aux besoins des autres et une capacité d'écoute.

Selon la volonté du Ministère de la Famille d'assurer une certaine uniformité des programmes dans les services de garde et la continuité « éducative » entre les Centres et le milieu scolaire, le CPE de l'Île des Sœurs s'engage à adopter le programme éducatif « Accueillir la petite enfance », axé sur le comportement global de l'enfant lequel sous-tend cinq grands principes :

- Chaque enfant est un être unique.
- Le développement de l'enfant est un processus global et intégré.
- L'enfant est le premier agent de son développement.
- L'enfant apprend par le jeu.
- La collaboration entre le personnel éducateur et les parents contribue au développement harmonieux de l'enfant.

Les domaines d'application de ces principes de base se définissent par :

- La structuration des lieux.
- La structuration des activités.
- L'intervention démocratique du personnel éducateur auprès des enfants des parents et/ou du tuteur.

Le lecteur intéressé pourra se référer à la publication du Ministère de la Famille et de l'Enfance intitulée « *Programme éducatif des centres de la petite enfance* ».

1.1 Structuration des lieux

L'aménagement intérieur et extérieur prévoit :

- Que les espaces de jeu tiennent compte des besoins et des intérêts des enfants.
- Que l'enfant ait un contact direct avec le matériel.
- Que l'aménagement des locaux favorise le développement global de l'enfant.
- Que les lieux soient accueillants et confortables pour les enfants, mais aussi pour les parents.
- Que le matériel mis à la disposition des enfants corresponde à leur âge et à leur niveau de développement.

1.1.1 L'aménagement par coins d'activités (intérieur et extérieur)

Au Centre, les aires de jeux sont aménagées de façon à encourager les enfants à diversifier leurs choix d'activités. Elles sont identifiées afin d'aider les enfants à les reconnaître.

Les aires d'activités permettent à l'enfant de vivre des expériences différentes qui contribuent à son développement global. Un même coin peut favoriser plusieurs dimensions de son développement (physique et motrice, intellectuelle, langagière, culturelle, sociale, affective et créatrice).

Chaque groupe d'enfants a son propre local.

1.1.2 Liste des différents coins d'activités offerts aux enfants (aménagés selon les besoins)

Coin des blocs



Permet à l'enfant de construire des structures, de découvrir et d'approfondir les relations spatiales.

Blocs de toutes les formes et grandeurs, boîtes et cylindres en carton de différentes grandeurs, camions, avions, bateaux, autos, figurines, animaux, fermes, maisons, garages, objets qui représentent différents lieux, objets qui s'encastrent et se démontent, petit tapis, tablettes, paniers de rangement, etc.

Coin maison/imitation



Permet à l'enfant de vérifier ses connaissances sur le monde qui l'entoure, d'imiter des modèles, d'exprimer ses émotions, de communiquer en étant à l'écoute de ses besoins.

Mobiliers de cuisine, de salon et de chambre, ustensiles et vaisselle, aliments en plastique, poupées, accessoires pour les poupées, déguisements, objets usuels de la maison, miroirs, marionnettes, etc.

Coin des arts



Permet à l'enfant de transformer les objets et de leur donner un sens, de représenter par la manipulation de matériaux tout ce qu'il fait, ce qu'il voit et ce qu'il imagine.

Papiers de construction, de soie, journal, d'emballage, colle, ciseaux, élastiques, ficelles, rubans, gouache, peinture tactile, pots, pinceaux, éponges, étampes, pâte à modeler, tissus, ouate, bâtons de popsicle, pailles, liège, catalogues, crayons de couleur, feutrine, tables, chaises, chevalet, tableau, armoires de rangement, etc.

Coin jeux de table



Permet à l'enfant de manipuler, d'ordonner, de décoder, de s'investir dans un type d'activités plus individuel.

Casse-têtes, perles à enfiler, jeux de dominos, objets à ordonner, blocs Lego, jeux de mémoire et d'observation, jeux de société, casiers de rangement, chaises, tables, etc.

Coin des livres



Permet à l'enfant de découvrir et reconnaître les lettres et les livres, éveil à la lecture et l'écriture par graphie, favorise le développement langagier.

Livres d'histoire, livres fabriqués par les enfants, album photos, jeux de lettres aimantés, feuilles, crayons, lettres et formes à tracer, boîtes de mots, centre d'écoute, disques d'histoire et de musique, coussins, chaise berçante, bibliothèque, tapis, etc.

Coin de musique et mouvement



Permet à l'enfant d'exprimer la rythmique et l'expression par le mouvement.

Maximum d'espace libre, instruments de musique, tunnels, balles, ballons, cerceaux, cordes à danser, parachute, matelas, etc.

Coin menuiserie



Permet à l'enfant d'utiliser des matériaux de construction et des outils.

Banc de travail pour scier, clouer, étagères, outils variés, bois, clous, papiers sablés, boulons, vis, etc.

Coin eau et sable



Permet à l'enfant d'expérimenter différents principes à partir d'éléments solides et liquides, de creuser, de remplir, de vider, de mélanger, de modeler, de mouler, avec différentes textures.

Bacs (à eau, à sable, à riz, à fèves), autos et camions de plastiques, contenants de différentes grosseurs, chaudières, pelles, tasse à mesurer, vaisselle à vider, à transvider, à flottaison, etc.

Coin des sciences



Permet de conduire des expériences scientifiques, d'observer, de poser des hypothèses, de cultiver des plants, c'est le coin des découvertes et de la manipulation.

Loupes, aimants, balances, microscopes, plants, roches, tables, étagères, chaises, etc.

Coin extérieur



L'aménagement extérieur doit permettre à l'enfant de s'exercer à grimper, construire, se hisser, glisser, se cacher, sauter, pousser, tirer, conduire, frapper, lancer par différents types de jeu (actif, calme, manipulation, imitation, eau et sable, etc.).

Structure de jeux, tunnels, accessoires de sable et d'eau, tricycles, voiturettes, glissoires, pneus, maisonnettes, balles, ballons, paniers, filets, etc.

D'autres coins peuvent être ajoutés ou modifiés selon l'intérêt des enfants, les saisons et le matériel disponible.

1.2 Structuration des activités

Le CPE :

- Établit un horaire régulier.
- Fait participer les enfants à l'aménagement de leur environnement.
- Permet aux enfants de choisir leurs activités.
- Tient compte des besoins individuels des enfants dans l'horaire des activités.
- Encourage la créativité de l'enfant.
- Favorise les activités ouvertes qui font appel à tous les aspects du développement.
- Varie les modes d'encadrement et d'animation.
- Accorde une attention particulière à chacun des enfants durant les activités.
- Privilégie le jeu comme moyen de stimulation.
- Encourage toutes les formes de jeux.
- Favorise les occasions d'échange entre les enfants.
- Favorise la continuité entre les activités du Centre et celles de la famille.
- Suscite des échanges avec les parents.

1.2.1 Planification

Dans l'esprit de notre philosophie éducative, des thèmes sont développés selon l'âge et l'intérêt des enfants pour encourager un apprentissage actif. Afin d'élaborer un programme d'activités adapté aux intérêts et aux besoins des enfants l'éducatrice dispose de moments de planification. Du temps est réservé en début d'année pour une planification annuelle. Des thèmes, sorties ou journées spéciales pour chaque mois sont choisis. L'éducatrice s'inspire ensuite de ces thèmes pour produire sa planification d'activités quotidiennes.

Les activités peuvent être élaborées à la suite de suggestions de l'éducatrice ou suite à des expériences vécues et partagées par les enfants, ceci dans le but de favoriser le lien entre la vie familiale et la vie au CPE et l'estime de soi de l'Enfant.

1.2.2 Mise en place de périodes

L'horaire doit être flexible et s'adapter aux différentes situations. Il doit aussi offrir des activités variées : jeux calmes, actifs, individuels et collectifs.

Chaque éducatrice prépare ses activités et coins d'activités pour son groupe d'enfants. Parfois, les éducatrices peuvent se réunir ensemble pour offrir des activités à plusieurs groupes d'enfants d'âge variés.

1.2.2.1 La période du cercle

Cette période permet aux enfants et aux éducatrices d'être ensemble pour chanter, raconter une histoire, faire des jeux collectifs et présenter le thème de la semaine. Ce moment se passe habituellement en grand groupe.

1.2.2.2 La période d'atelier

Cette période se divise en trois parties :

a) **Planification** : L'enfant décide où il désire jouer et l'indique au tableau de planification ou par un autre moyen (ex. photo).

b) **Participation** : Moment où l'enfant exécute ou réalise ce qu'il a planifié.

c) **Retour** : Permet à l'enfant de s'exprimer sur l'atelier qu'il vient de vivre (ce qu'il a fait, appris ou ce qu'il voudrait changer).

Un atelier signifie un jeu traitant d'un thème particulier et ayant lieu dans un des coins d'activités.

L'enfant décide selon ses goûts et ses intérêts le coin où il désire jouer et l'éducatrice peut aider l'enfant à exprimer son choix, à reconnaître et à utiliser le matériel mis à sa disposition.

Plusieurs enfants peuvent participer à l'atelier en même temps, en jouant individuellement ou ensemble.

La durée de l'atelier peut varier selon l'âge des enfants.

Contrairement au jeu libre, le jeu en atelier suppose que l'éducatrice est présente pour y jouer un rôle d'observateur et d'accompagnement.

1.2.2.3 La période en groupe

Ce temps d'activité est de type dirigé. L'éducatrice décide et planifie l'activité à faire. Elle peut donc initier les enfants à du nouveau matériel et à de nouvelles activités qu'ils pourront par la suite utiliser dans leur planification.

1.2.2.4 La période de transition et de routine

Il s'agit de périodes importantes à prévoir dans la journée : l'arrivée, le départ, les repas, la toilette, la sieste, le rangement et le changement d'activités. Elles servent souvent de repère de la journée pour l'enfant.

1.2.3 Les types d'activités

Les activités prévues pour mettre en application le programme des services de garde éducatif sont les suivantes. Elles seront proposées aux enfants pour assurer leur développement global dans sa dimension :

1.2.3.1 Physique et motrice

Motricité fine : favoriser la créativité chez l'enfant, lui donner un meilleur contrôle oeil-main-doigt. Ex. : bricolage, casse-tête, enfilage, jeux de construction, jeux de blocs, menuiserie, etc.

Motricité globale : entraîner une meilleure coordination psychomotrice, aider l'enfant à mieux sentir son corps et s'en servir le plus adéquatement possible. Ex. : ballons, danse, jeux d'équilibre, de perception, gymnastique, rondes, jeux extérieurs, etc.

Hygiène de vie : développer de saines habitudes d'hygiène. Ex. : Lavage des mains et du visage, entraînement à la propreté, etc.

1.2.3.2 Intellectuelle

Concentration : favoriser l'attention et la concentration chez l'enfant.

Ex. : jeux de table, raconter et/ou écouter des histoires, exercice de respiration, relaxation, activités de lecture et d'écriture, etc.

Éveil sonore : affiner la perception auditive, reconnaître des sons familiers, développer le son musical et la capacité d'expression artistique.

Ex. : bruits d'animaux, chansons, musique, danse, jeux de reconnaissance, instruments de musique, exploration des bruits et du silence, etc.

Sciences : stimuler la curiosité de l'enfant par des activités d'observation, d'expérimentation, les sens, l'environnement.

Ex. : observation de la nature, jeux de sable et d'eau, cuisiner, exploration des cinq sens, jeux de manipulation, etc.

Logique : apprentissage des concepts de classification, de nombres, de temps, d'espace, raisonnement logique, construction de la pensée, émettre des hypothèses et/ou les vérifier, compréhension de la relation entre les objets et l'environnement, etc.

Ex. : les contraires, petit, grand, plein, vide, les nombres, jeux de classification, calendrier, etc.

1.2.3.3 Langagière

Communication : transmettre à l'enfant le goût de communiquer.

Ex. : discussions, histoire, comptines, chansons, théâtre, jeux de perception, imitation, etc.

Enrichissement du vocabulaire : apprendre à l'enfant l'expression juste du vocabulaire et de la prononciation.

Ex.: raconter des histoires, jeux de langage, cassette vidéo et audio etc.

1.2.3.4 Culturelle

Partager et mettre en pratique avec les enfants les valeurs, coutumes et traditions québécoises et d'autres ethnies.

Ex. : cuisine traditionnelle, fabrication avec des perles, légende, invitation de personnes pouvant partager leur culture, organiser des sorties et visites à l'extérieur, etc.

1.2.3.5 Sociale

Communauté : vivre harmonieusement avec les autres et son environnement, travailler en collaboration dans une atmosphère démocratique, établir des liens significatifs, respect des règles.

Ex. : respect des autres, partage, résolution de conflit, jeux de groupe, jeux coopératifs, etc.

Expression dramatique : encourager l'enfant à jouer un rôle pour exprimer sa vision du monde et des choses.

Ex. : mime, déguisement, imitation, marionnette, histoires, jeux de rôles, poupée, etc.

1.2.3.6 Affective

Exprimer les sentiments vécus de façon appropriée, développer la confiance et l'estime de soi, prendre conscience de ses capacités, aider à s'auto-contrôler indépendamment de l'adulte.

Ex. : jeux de rôle, donner des responsabilités, encourager l'autonomie, jeux de valorisation, retour après les activités ou intervention, etc.

1.2.3.7 Créative

Aider à créer, aider à trouver des solutions originales aux situations et aider à développer un goût pour l'expression artistique, mettre à leur disposition les moyens, techniques appropriées afin de leur donner toutes les possibilités de créer par eux-mêmes.

Ex. : jeux de rôle, présenter du nouveau matériel, inventer des histoires, discussions, etc.

La musique et les chansons utilisées à travers les différents types d'activités doivent être destinées à des enfants d'âge préscolaire et être en lien avec un thème particulier abordé avec les enfants.

1.2.4 Horaire type de la journée

Les horaires sont présentés comme des modèles, mais ils demeurent flexibles et adaptables selon les saisons, les activités planifiées, les sorties et occasions spéciales et les besoins des enfants.

HEURE	ACTIVITÉS
7h00	Accueil des enfants, supervision des jeux libres
8h 45	Rangement du local, hygiène : Lavage des mains, changement de couches
9h00	Collation
9h45	Rassemblement et causerie / Ateliers / Jeux intérieurs ou extérieurs / libres ou dirigés
11h	Rangement du local, hygiène : Lavage des mains, changement de couches
11h30	Dîner
12h15	Préparation des matelas pour la sieste, Hygiène, Histoire
12h30	Sieste
14h30	Levée, rangement du local, jeux libres, hygiène
15h30	Collation
15h45	Jeux intérieurs ou extérieurs / libres ou dirigés
17h30	Rassemblement de tous les groupes dans le local de fermeture
18h	Fermeture du CPE

1.3 L'intervention du personnel éducateur auprès des enfants et des parents

1.3.1 Application

Le CPE:

- Adopte un mode d'intervention démocratique.
- Utilise le jeu pour communiquer avec les enfants.
- Valorise l'enfant qui joue.
- Prévoit des périodes d'observation.
- Observe chaque enfant.
- Adopte une attitude positive à l'égard des parents.

L'intervention démocratique permet un partage du contrôle entre les enfants et les adultes. Ce type d'intervention incite l'éducatrice à laisser de la place à l'enfant dans les décisions qui le concernent.

L'éducatrice joue un rôle de soutien à l'apprentissage ; elle observe, écoute, questionne et discute avec l'enfant. Ainsi, l'enfant est amené à réfléchir, à poser des hypothèses et à effectuer de la résolution de problème. Cette communication ouverte favorise les échanges avec l'adulte et les pairs. L'enfant apprend à tenir compte des idées des autres et à entrevoir une même situation selon différentes perspectives.

Pour réaliser une intervention démocratique l'adulte devra favoriser certains aspects dont:

- Formuler des attentes claires quant au comportement des enfants.
- Avoir de la constance et de la flexibilité.
- Ne pas chercher à tout contrôler.
- L'enfant et l'adulte ont tous deux des rôles importants à jouer dans les décisions et dans le contrôle des situations.
- Agir comme guide, soutenir l'enfant tout en le laissant progresser à son rythme.
- Participer au jeu de l'enfant, échanger autant de façon verbale que non-verbale.
- Interroger positivement l'enfant pour le faire cheminer dans sa prise de position;
- Stimuler l'enfant en le mettant en situation d'agir, l'aider à découvrir ses goûts et ses besoins.
- Accepter que tous les enfants ne participent pas aux activités et qu'ils poursuivent leurs jeux parallèlement.
- Donner aux enfants un rôle actif dans la résolution de leurs problèmes tout en intervenant pour les guider et les aider à trouver une solution.

L'éducatrice prend le temps d'observer les enfants et de noter les événements, interactions, activités et comportements de l'enfant. L'analyse de ces observations aide à soutenir et guider l'enfant dans son développement.

1.3.2 Principes devant guider nos interventions :

Parce que les membres de la direction, du personnel et tous les intervenants impliqués, de près ou de loin, au Centre de la Petite Enfance de l'Île des Sœurs ont une grande influence sur l'estime que les enfants devraient avoir d'eux, il est important que chacune des interventions:

- Soit empreinte de chaleur et d'affection (ex. : mots gentils, sourires communicatifs, écoute attentive, intérêt accru, etc.).
- Soit motivée par le besoin d'accomplissement de l'enfant à chacune des étapes de son développement (ex : faire confiance à l'enfant de 18 mois qui désire manger seul, à celui de deux ans qui veut enfiler seul son habit de neige, à celui de cinq ans qui désire aider, etc.).

- Offre encouragement et respect afin de stimuler de nouveaux apprentissages (ex : Beau travail ! Super bricolage! Peux-tu m'ouvrir la porte s'il te plaît ? Merci, c'est gentil..., etc.).
- Procure à l'enfant le sentiment d'être important (ex : Peux-tu m'aider à..., C'est toi qui a fait ça tout seul..., etc.).
- Soit une opportunité d'apprendre, d'explorer et de créer.
- Permettre le développement du langage par l'utilisation de la langue française. La formulation de phrases complètes et l'apprentissage de nouveaux mots sont aussi des moyens privilégiés pour stimuler le développement langagier.
- Rappelle, au besoin, le respect des règles de conduite suivantes et ce afin d'assurer en tout temps la sécurité des enfants :
 - ✚ défense de frapper sur qui que ce soit ;
 - ✚ défense de faire des choses dangereuses qui pourraient vous blesser ;
 - ✚ défense d'apporter des objets personnels sans autorisation ;
 - ✚ défense de dire de « gros mots » ou sacrer ;
 - ✚ défense de manger de bonbons ou mâcher de la gomme;
 - ✚ rester assis pendant la période du repas.

Avec les plus jeunes enfants et afin d'éviter d'avoir toujours à dire NON, il serait important de mettre hors de leur portée tous les objets pouvant porter atteinte à leur intégrité physique.

- Favorise les relations harmonieuses entre les enfants en respectant leur individualité. Ainsi, l'amitié est encouragée, mais pas forcée. La résolution de conflits permettra à chaque enfant de s'exprimer et d'être entendu. Par conséquent, l'intervention de l'adulte devra, en tout temps, démontrer un souci d'équité, une attitude claire, consistante et ferme.

Pour les enfants de 4 ou 5 ans, il sera plus facile de les initier à trouver par eux-mêmes les solutions à leurs conflits par l'expression de l'émotion qu'ils ressentent, au moment où ils la ressentent, qu'elle soit positive ou négative (ex : « Je n'aime pas que tu me frappes », « je n'aime pas aller jouer dehors », « j'aime ça quand tu joues avec moi », etc.). D'ailleurs, c'est dans cette optique que nous appliquons le programme « Vers le pacifique », qui est un programme de résolution de conflits et de médiation par les pairs adressé spécifiquement pour les enfants de 4-5 ans.

Face aux difficultés, l'adulte doit exercer son jugement afin d'aider l'enfant à résoudre le problème. Selon l'âge et la situation l'éducatrice interviendra en accordant toutefois une place importante à l'enfant dans la démarche de solution de problème.

Si le comportement d'un enfant nécessite une période de réflexion propice à le calmer, la procédure suivante s'applique :

- L'adulte doit intervenir selon l'émotion exprimée et le comportement adopté par l'enfant :
Ex : « Laurie, tu as le droit d'être fâchée, mais tu n'as pas le droit de frapper ».
- Nous intervenons sur les faits seulement.
- L'enfant demeure assis, à l'écart du groupe, mais bien en vue de l'intervenante pour quelques minutes.
- Si l'enfant pique une colère (crise), l'adulte doit le contenir et restreindre la portée de ses coups jusqu'à ce qu'il se calme et reprenne contrôle. Il s'agit de le tenir fermement en le rassurant et en l'aidant à retrouver son calme. Après le retour au calme, l'intervenante discute avec l'enfant en l'aidant à identifier l'élément déclencheur et en mettant l'accent sur la façon dont le conflit pourrait être réglé différemment la prochaine fois.

L'adulte ne doit jamais :

- Embarrasser, ridiculiser ou humilier un enfant, infliger une punition corporelle.

- Crier après un enfant (excepté si cette façon d'intervenir est le seul moyen de le protéger d'un danger éminent).

1.4 L'implication des parents

Nous favorisons une collaboration entre le parent et les membres du personnel afin d'établir une cohérence entre les valeurs véhiculées au CPE et à la maison :

- Le parent doit avoir une bonne connaissance du quotidien de son enfant au CPE.
- Le parent peut s'assurer que le service de garde répond bien aux besoins de l'enfant.
- Le parent et les membres du personnel travaillent conjointement sur des projets selon les aptitudes et les habiletés de chacun.

Pour se faire, des rencontres parents-éducatrice sont mises en place :

- **Rencontre intégration :**
À chaque début d'année, au mois de septembre, le parent est invité à une rencontre avec l'éducatrice. Ils peuvent alors faire connaissance et discuter du fonctionnement, des valeurs, des consignes, et de tout ce qui concerne le groupe de l'enfant.
- **Rencontres individuelles :**
Deux fois par année, soit en novembre et en mai, un rapport d'observation de l'enfant est remis aux parents. Suite à la lecture de ce rapport, le parent est invité à une rencontre individuelle avec l'éducatrice afin d'échanger sur le développement de son enfant.
- **Rencontre personnel :**
Une ou quelques rencontres personnelles peuvent aussi être planifiées au besoin. Par exemple, si l'enfant présente des besoins de soutien particulier.

Autres participations possibles du parent

Rencontres informelles, rapports journaliers / communications écrites, participation à l'assemblée générale / au conseil d'administration / à différents comités, accompagnement lors de sorties.

2. Favoriser les saines habitudes de vie

Une saine alimentation et l'acquisition d'habiletés motrices sont des éléments essentiels au développement global de l'enfant et des éléments primordiaux dans leurs apprentissages quotidiens. C'est pourquoi de saines habitudes de vie sont véhiculées tout au long du séjour de l'enfant au CPE.

ALIMENTATION

Une alimentation saine est particulièrement cruciale dans la petite enfance compte tenu de la croissance de l'enfant, de son besoin de se dépenser physiquement, de ses apprentissages, de son bien-être physique et mental, de son initiation au plaisir de manger et de l'acquisition de bonnes habitudes alimentaires.

Au-delà de l'obligation légale du CPE de fournir un dîner et deux collations aux enfants et d'afficher le menu, l'alimentation occupe une place importante dans le quotidien du CPE. Parce que ces moments assurent aux enfants la satisfaction d'un besoin de base, nous leur offrons des aliments de qualité. Parce que ces moments rassemblent enfants et éducatrices autour de la table, nous nous attardons à l'ambiance, aux attitudes et aux interventions. Les choix alimentaires du CPE suivent les recommandations du Guide alimentaire canadien.

Le CPE s'est doté d'une politique alimentaire qui sert de guide au personnel dans ses interventions avec l'enfant pour que les repas et collations deviennent des moments agréables et éducatifs. Cette politique est transmise à tous les parents par courriel lors de l'entrée de l'enfant au CPE.

Voici les principes guidant notre politique alimentaire :

- Le menu proposé chaque jour repose sur l'équilibre alimentaire ainsi que sur la variété et la qualité des aliments.
- L'éducatrice prend le temps de s'asseoir avec les enfants, favorise une ambiance détendue à table et profite de ce moment pour échanger, éduquer et développer l'autonomie.
- Le respect des intolérances, allergies ou diètes spéciales ainsi que des considérations religieuses.

JEU ACTIF ET DÉVELOPPEMENT MOTEUR

Le jeu actif et le développement moteur joue un rôle capital dans le développement global de l'enfant. Lorsque vous permettez à un enfant d'être actif, vous l'aidez à développer non seulement sa forme physique mais aussi son langage, ses émotions, son intelligence et ses interactions avec les autres. Le jeu actif permet le développement d'habiletés motrices, affectives, sociales, cognitives et langagières tandis que le développement moteur touche la motricité globale (locomotion et grands mouvements) et la motricité fine (petits mouvements).

Au CPE, nous croyons à l'importance du développement physique et moteur, c'est pour cette raison qu'il est stimulé au même niveau que toutes les autres sphères de développement. Le CPE s'efforce de maintenir et de développer une multitude d'activités pour favoriser de saines habitudes de vie chez les enfants. Que ce soit à travers des activités offertes à l'ensemble de sa clientèle, à travers le programme d'activités de chacune des éducatrices ou au cours des routines et transitions, nous veillons à ce que les enfants adoptent des comportements qui influencent de manière positive leur santé et leur bien-être. C'est d'ailleurs dans cette optique que l'utilisation de la télévision ou de tout autre appareil avec écran est interdite (sauf après autorisation de la directrice de l'installation lors d'événements spéciaux ou de situations exceptionnelles).

Des périodes de jeux physiques extérieurs sont intégrées à l'horaire quotidien et permettent aux enfants d'explorer et d'expérimenter différentes formes d'activités (marche, course, sports divers, vélo, glissade, etc.). En hiver, cela représente environ une heure par jour (principalement le matin). En été, nous pouvons consacrer plus de 3 heures aux jeux extérieurs (matin et après-midi).

Voici quelques exemples d'activités offertes :

- Sorties extérieures quotidiennes (dans la cour, au parc, promenade dans le quartier, etc.)
- Promenade dans le boisé à proximité du CPE (observer la faune et la flore)
- Visite dans la communauté (pompiers, personnes âgées, épicerie, etc.)

Afin de pouvoir inculquer ces bonnes habitudes de vie aux enfants, nous devons nous-même être des modèles. Ainsi, en plus d'avoir accès à plusieurs outils pédagogiques, le personnel du CPE de l'Île des Sœurs participe à des formations sur la motricité et l'alimentation.

SIESTE

Cette période de détente est prévue pour permettre au corps et à l'esprit de se recharger en vue d'un après-midi de plaisir! Après avoir bien bougé, s'être bien amusé à l'intérieur et à l'extérieur, et après avoir bien mangé, il faut également apprendre à bien se reposer.

Ainsi, la période de repos constitue un moment incontournable dans la journée de tous les enfants du CPE. Les bienfaits de cette période de sieste ou de repos pour l'enfant sont nombreux et tous les spécialistes de l'enfance et du sommeil s'entendent sur son importance capitale pour la santé physique et le développement intellectuel et affectif des enfants. Le CPE s'est doté d'une politique à cet effet, qui est transmise à tous les parents par courriel lors de l'entrée de l'enfant au CPE.

3. Notre ratio enfants / éducatrice

Tel que stipulé par la Loi sur les Services de Garde à l'Enfance, le nombre d'enfants par membre du personnel de garde en installation ne doit pas dépasser :

- 8 enfants présents et âgés de 18 à 47 mois;
- 10 enfants présents et âgés de 48 mois et plus ne fréquentant pas une classe du niveau de l'éducation préscolaire pour les enfants de 5 ans ou du niveau de l'enseignement primaire.

La majorité des membres du personnel de garde sont des éducatrices qualifiées ou en voie de l'être et respecte le ratio de personnel qualifié du Ministère de la famille. Ils sont responsables du développement des habiletés de l'enfant, de leur hygiène, de leur bien-être et de leur sécurité pendant la période où ils fréquentent le Centre de la Petite Enfance. Ils développent un programme équilibré d'activités en fonction du groupe d'âge qui leur est assigné.

4. Les services complémentaires que nous désirons offrir aux parents

Notre Centre de la Petite Enfance soutiendra la mise en œuvre des services suivants :

- Communication quotidienne avec les parents concernant les progrès de leur enfant.
- Soutien aux enfants nécessitant des besoins particuliers.
- Dépistage précoce des difficultés de développement chez l'enfant et plan d'intervention avec des spécialistes au besoin.
- Préparation des enfants à la transition entre le Centre et le milieu scolaire.

ANNEXE 1

LES CENTRES D'APPRENTISSAGES

COINS D'ACTIVITÉS	OBJECTIFS D'APPRENTISSAGES
Coin des blocs 	Encourage l'enfant à : Construire des structures. Se représenter le monde qui l'entoure et à mieux le comprendre. Expérimenter ses idées et s'initier à des concepts mathématiques. Découvrir et approfondir sa compréhension des relations spatiales.
Coin sable et eau 	Encourage l'enfant à : Expérimenter divers principes avec des substances solides et liquides. Explorer les liens et les idées en creusant des trous, en remplissant, en vidant, en mélangeant, etc.
Coin maison / imitation 	Encourage l'enfant à : Approfondir sa compréhension du monde. Imiter des modèles en jouant le rôle de personnes importantes dans sa vie. Expérimenter le rôle des adultes. Exprimer ses émotions. Résoudre des problèmes qui lui sont familiers.
Coin des arts 	Encourage l'enfant à : Développer sa créativité en utilisant du matériel qui laisse libre cours à son imagination. Développer son aptitude à résoudre des problèmes et à sa pensée créative.
Coin livres 	Encourage l'enfant à : Développer ses capacités de pré-lecture et d'alphabétisation. Apprendre à aimer les livres.
Coin atelier 	Encourage l'enfant à : Utiliser du matériel de construction et des outils. Construire ou démolir des choses. Expérimenter et résoudre des problèmes.
Coin musique 	Encourage l'enfant à : Développer son rythme par le mouvement. S'exprimer par la musique et le chant.

Coin des sciences 	Encourage l'enfant à : Réaliser des expériences. Explorer de nouvelles idées. Apprendre sur la nature et sur le monde qui l'entourent. Découvrir et comprendre certains principes des sciences.
Coin des jeux de table 	Encourage l'enfant à : Faire des constructions, à inventer et à utiliser de nouvelles aptitudes mathématiques (ex : associations, séries, classement, etc.). Améliorer sa motricité fine et sa coordination œil-main (ex : colliers de perles, casse-têtes, Duplos, Legos, etc.).
Coin extérieur et coin motricité  	Encourage l'enfant à : Développer sa motricité globale (ex : courir, grimper, etc.). Renforcer le haut et le bas de son corps. Améliorer son équilibre et sa coordination.

